



HYERES LES PALMIERS (83)

XIIIème BOURSE NUMISMATIQUE et IIème BOURSE MULTI COLLECTIONS

**Avenue Ambroise Thomas - Grande salle des Iles d'OR - Forum du Casino à Hyères
Les 5 et 6 avril 2025**

La bourse est organisée par le Cercle Numismatique Hyérois avec la participation de l'Union Numismatique et Philatélique Carqueirannaise.

BULLETIN DE PARTICIPATION A RENVOYER à

*Patrice DELANNOY - secrétaire - Le St André 48 av de Lattre de Tassigny 83000 TOULON
Règlement : par chèque à l'ordre du « Cercle Numismatique Hyérois » ou par virement bancaire
Les chèques seront remis à l'encaissement après la manifestation*

La demande de participation vaut acceptation du règlement (rempli et signé) de la bourse en page 3

NOM : Prénom : Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville : E-Mail :

Participera (entourer la case correspondante) : Samedi : 5 avril 2025 OUI / NON

Dimanche : 6 avril 2025 OUI / NON

L'unité de 1,50 mètres (forfait 1 ou 2 jours) : 15,00 euros x _____

Repas : Samedi : 5 avril 2025 15,00 euros x _____

Dimanche : 6 avril 2025 15,00 euros x _____

POUR TOUS : photocopie RECTO et VERSO de la carte d'identité de l'exposant(e).

Les professionnels : fournir une copie d'un extrait d'inscription au registre du commerce.

Les particuliers : remplir obligatoirement et signer l'attestation ci-dessous.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR : uniquement les particuliers.

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux manifestations de même nature cette année civile 2025

Fait à : Le : SIGNATURE :

Contacts :

Cercle Numismatique Hyérois - Patrice DELANNOY - 06 76 10 54 97 - patrice.delannoy@free.fr

Union Numismatique et philatélique Carqueirannaise - Gérard ISTACE - 06 22 80 77 36 - gerard.istace@sfr.fr

BOURSE NUMISMATIQUE et BOURSE MULTI COLLECTIONS

Les 5 et 6 avril 2025 à HYERES 83400

Informations utiles :

La manifestation sera soumise au respect des consignes sanitaires en vigueur (pass sanitaire obligatoire, port du masque à l'intérieur de l'enceinte du Forum du Casino ...).

XXIIIème BOURSE NUMISMATIQUE et IIème BOURSE MULTI COLLECTIONS

Accueil des exposants à partir de 7 heures

Stationnement Parking du Casino : Gratuit le samedi et le dimanche

Petit-déjeuner offert aux exposants, adhérents et bénévoles (café et viennoiseries) de 7 h 30 à 9 h

Horaires d'ouverture au public : 9 h – 12 h 45 / 14 h - 18 h

Déjeuner : 12 h 45 à 14 h (plat, dessert, vin, eau et café)

ATTENTION : amener « couverts et assiettes »

Tombola - tirage le dimanche à 16 h 30

Apéritif d'inauguration le samedi : 11 h - 12 h 45

Vos contacts :

C.N.H Cercle Numismatique Hyérois - secrétaire et chargé événementiel
Patrice DELANNOY - 06 76 10 54 97 - patrice.delannoy@free.fr
U.N.P.C Union Numismatique et philatélique Carqueirannaise - président
Gérard ISTACE - 06 22 80 77 36 - gerard.istace@sfr.fr



REGLEMENT
de la XXIIIème BOURSE NUMISMATIQUE
et la IIème BOURSE MULTI COLLECTIONS

AU FORUM DU CASINO à HYERES 83400
Les 5 & 6 AVRIL 2025

Article 1 : La bourse est organisée par le Cercle Numismatique Hyérois et l'Union Numismatique et Philatélique Carqueirannaise.

Article 2 : Cette manifestation vise à rassembler les numismates et les collectionneurs au Forum du Casino à 83400 HYERES.

Article 3 : Cette manifestation est ouverte aux professionnels et aux particuliers.

Article 4 : Les organisateurs se réservent le choix des exposants.

Article 5 : Le nombre de place étant limité, les emplacements seront réservés par ordre d'arrivée des dossiers complets (demande d'inscription accompagnée des pièces demandées et du règlement) et jusqu'à concurrence des disponibilités.

Article 6 : L'exposant est obligé de respecter l'emplacement attribué par les organisateurs. Aucun exposant ne peut s'installer sans autorisation. La mise en place des exposants se fera de 07h00 à 09h00. La manifestation sera ouverte au public de 09h00 à 12h45 et de 14h00 à 18h00, heure à partir de laquelle les exposants sont autorisés à démonter leur stand.

Article 7 : Le déchargement et le rechargement des véhicules se fera à partir des emplacements désignés par les organisateurs. Dès la fin du déchargement, le véhicule sera déplacé vers les emplacements de parking.

Article 8 : Les emplacements non occupés à 10h00 redeviendront disponibles et les organisateurs pourront dès lors en disposer.

Article 9 : L'entrée des visiteurs est gratuite.

Article 10 : En application du décret 881040 concernant la vente et l'échange de biens mobiliers dans les manifestations publiques, les exposants veilleront à être en règle avec la législation en vigueur et s'engagent à fournir les informations nécessaires aux organisateurs afin de pouvoir être inscrit sur le registre de la manifestation.

Article 11 : Le Cercle Numismatique Hyérois et l'Union Numismatique et Philatélique Carqueirannaise déclinent toutes responsabilités vis-à-vis des exposants en raison des risques de vols, pertes, accidents et dégradations (l'assurance et la surveillance de son stand sont du ressort de l'exposant).

Article 12 : Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité. Tout litige entre un vendeur et un acheteur ne relève pas de la responsabilité des associations organisatrices.

Article 13 : Les exposants sont responsables des dommages causés aux locaux et au matériel mis à leur disposition (tables, chaises). Il est interdit de rajouter des tables, meubles ou étagères à côtés des tables mises à disposition par les organisateurs. Le service de sécurité interdit de modifier la surface de présentation.

Article 14 : Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout participant qui troublerait le bon ordre et la moralité de la manifestation sans en avoir à exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamer d'indemnité ou remboursement d'aucune sorte.

Article 15 : Les organisateurs se réservent le droit exclusif d'affichage dans l'enceinte de la manifestation ainsi que la vente de documents souvenirs. Tout autre affichage nécessite l'autorisation des organisateurs.

Article 16 : Le prix de la location des unités et des repas est indiqué page 1 de ce bulletin d'inscription. En raison des frais engagés, les annulations ne pourront être acceptées que jusqu'au 24 mars 2025, date au-delà de laquelle aucun remboursement ne sera effectué.

Article 17 : Il est interdit de fumer, ou vapoter dans la salle et les animaux n'y sont pas admis. Les organisateurs ne pourront, en aucun cas, être tenus pour responsable au cas où un agent de sécurité interdirait à l'exposant de participer pour installation non conforme à la sécurité.

Article 18 : Le renvoi du bulletin de participation et du présent règlement doit être signé avec la mention « lu et approuvé ». Toute personne, ne le respectant pas, pourra ne pas être acceptée et ne pourra prétendre à aucun remboursement de sa réservation.

Article 19 : En cas d'annulation de la manifestation, les fonds versés seront intégralement rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit, contre les organisateurs.

Article 20 : La manifestation sera soumise au respect des consignes sanitaires en vigueur (pass sanitaire obligatoire, port du masque à l'intérieur de l'enceinte du Forum du Casino ...).

Article 21 : La ou les tables réservées sont interdites à la revente ou à la sous location.

Article 22 : Interdiction d'exposer, vendre et échanger : armes blanches, armes à feu, toutes formes de drogue et tout ce qui se rapporte à la pornographie.

Article 23 : En participant à cette évènement, vous acceptez de figurer sur des photographies ou des vidéos prises lors de la manifestation. Ces images pourront être utilisées à des fins de communication, de promotion ou de publication sur tous supports sans compensation.

Article 24 : Contacts CNH : Patrice DELANNOY - Secrétaire - 06 76 10 54 97 - patrice.delannoy@free.fr
UNPC : Gérard ISTACE - président - 06 22 80 77 36 - gerard.istace@sfr.fr

date mention «lu et approuvé» nom signature de l'exposant 3/3

